



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE 09/06/23

L'an deux-mil vingt-trois, le vendredi 09 juin à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle communale sur la convocation qui leur a été adressée le 05 juin 2023, par Monsieur Yves ENGRAND, Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Etaient Présents les Conseillers Municipaux suivants:**

Mesdames et Messieurs Yves ENGRAND, Maire ; Thierry POLLAERT, Marie-José PECQUEUX, Daniel DENOLF, Jacques-André DELACRE, Jeanine GUEANT, adjoint(e)s ; Chantal DEBOUDT, Monique AGEZ, Xavier BISCARAS, Brigitte CHARLET, Séverine VASSEUR, Arnaud VANTHOURNOUT, Stéphanie LHERBIER, Michel BRICHE, Gino SUBIRANA, Christelle LHEUREUX, Isabelle LE SANT, conseillers municipaux.

### **Procuration(s) :**

M. Rémy BLOCKLET donne pouvoir à M. Thierry POLLAERT.

### **Absent(s) :**

M. JOAN Jérôme.

### **Excusé(s) :**

M. BLOCKLET Rémy.

**Président de séance** : M. ENGRAND Yves

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h50.

Madame Stéphanie LHERBIER est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la réunion Conseil Municipal du 12/04/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- Aucune remarque.

### ● **ELECTION DES SENATEURS / DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Il était demandé par la Préfecture du Pas-de-Calais de réunion le 09 juin 2023 l'ensemble du Conseil Municipal pour désigner les délégués sénatoriaux et leurs suppléants à l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023.

Monsieur le Maire fait appel à candidature,

Après vote, les 5 délégués titulaires sont : M. Yves ENGRAND, Mme Chantal DEBOUDT, M. Daniel DENOLF, Mme Jeanine GUEANT et M. Michel BRICHE avec pour suppléants Mme Marie-José PECQUEUX, M. Gino SUBIRANA et Mme Monique AGEZ.

*Arrivée de Madame Isabelle LE SANT à 19h03*

*Départ de Monsieur Gino SUBIRANA à 19h03*

## **1ère délibération : Maîtrise d'oeuvre rue de Calais 2ème tranche giratoire vers pont du halot**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il s'agit de la 2ème phase des travaux d'aménagement de la rue de Calais, du centre jusqu'à la rue Basse en comprenant la place Maurice Lambert et en option les jonctions avec le futur lotissement, l'école et le piétonnier, dans la continuité de l'aménagement des 3 axes structurants au centre du village.

Les travaux d'aménagement consistent en :

- l' enfouissement des réseaux,
- L'assainissement EP et EU pour les logements non raccordés,
- La borduration et trottoirs, la conception de la nouvelle voirie prise en compte par le CDG62,
- Les espaces verts et le mobilier urbain,
- L'éclairage urbain, le mobilier et les liaisons douces,
- La signalisation.

Après consultation, les 3 cabinets retenus sont :

- Paysage 360 : 29 764.50 € HT,
- BPH Géomètres : 12 728 € HT,
- ERC : 14 131.25 € HT.

Total : 56 623.75 € HT

Le prévisionnel des dépenses sera ajusté après l'attribution des marchés de travaux et selon le montant des subventions.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer :

Par 19 membres en exercice,  
17 voix Pour (dont 1 pouvoir), 0 Contre, 0 Abstention.

Le Conseil Municipal,

- Valide le marché de maîtrise de maîtrise d'oeuvre au groupement BPH Ingénierie, Paysage 360 et ERC pour un montant de 56 623.75 € HT soit 67 948.50 € TTC.
- Approuve le programme des travaux, son coût d'opération global provisionnel,
- Autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises réalisant les travaux,
- Accepte de solliciter l'Etat au titre de la D.E.T.R, au taux maximum,
- Accepte de solliciter l'Etat au titre de la D.S.I.L, au taux maximum,
- Accepte de solliciter le Conseil Départemental au titre de l'Accompagnement de partenaires pour la maintenance des RD en Milieu Urbain, des amendes de police et d'aide à la voirie communale, au taux maximum,
- Accepte de solliciter la FDE 62 au titre de l'enfouissement du réseau électrique, d'éclairage public et du projet SEVE au taux maximum.

## **2ème délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental FARDA - pont et berges**

Dans le cadre du Programme National Ponts, piloté par CEREMA, les ponts présents sur le territoire de Saint-Folquin ont fait l'objet d'un contrôle de sécurité par la société SOCOTEC.

De cette étude, deux ponts avaient fait l'objet de mise en sécurité immédiate, le pont rue de la Ferme Noël et celui du Repdyck au Clairmarais.

Pour le pont de la Ferme Noël, l'entreprise SOTRAPAC a proposé un devis d'un montant de 13 808.89 € HT. Ce pont étant partagé avec la commune de Oye-Plage, cette dernière a accepté de prendre en charge les frais de ce montant à hauteur de 50%.

Par ailleurs, une subvention peut être attribuée par le département (Fond FARDA volet travaux "Pont et Berges") qui couvrirait 40% de la dépense soit 5 523.56 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée municipale de délibérer :

Par 19 membres en exercice,  
17 voix Pour (dont 1 pouvoir), 0 Contre, 0 Abstention.

*Départ de Monsieur Daniel DENOLF à 19h35.*

## **3ème délibération : Régularisation d'opérations comptables liées à la clôture pour insuffisance d'actif de la Société MAVIA (Restaurant Evasion)**

Suite au mail de la perception du Percepteur de Calais, voici les consignes données par le pôle national de soutien au réseau afin de solutionner comptablement cette opération non aboutie .

Il reste des titres émis à l'encontre de la société MAVIA qui n'ont pas été recouverts et des écritures comptables à passer non effectuées par rapport aux enregistrements comptables liés à la vente par accession à la propriété.

De l'analyse des restes à recouvrer (RAR) soit 38 397.72€, il s'avère que le compte 752 participe pour 11 755.26€ dans le solde des RAR.

En ce qui concerne le compte 1676, il présente un solde créditeur de 85 642.86€ dont 26 641.86€ n'ont pas été recouverts.

Comptablement, il convient de distinguer les sommes recouvrées et les sommes non recouvrées. Les titres non recouverts au compte 1676 doivent être régularisés selon la procédure de droit commun.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée Municipale qu'il convient de délibérer pour indiquer que la régularisation du compte 1676 qui ne peut pas être soldé de manière prévue suite à la procédure collective (CPIA du 15/10/2021) émise à l'encontre de la société MAVIA et nécessite une opération d'ordre non budgétaire qui sera passée par le comptable qui débitera le compte 1676 à concurrence de 59 001€ avec comme contrepartie le compte 1068.

- Dépense au compte 1676 pour 26 641.86€
- Recette au compte 778 pour 26 641.86€

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Par 19 membres en exercice,  
16 voix Pour (dont 1 pouvoir), 0 Contre, 0 Abstention.

#### **4ème délibération : Admission en non-valeur des créances éteintes MAVIA**

En complément, il convient de prendre une délibération pour la dépense à l'imputation "6242" en section de Fonctionnement pour un montant de 38 397.72€ actant l'admission en non-valeur pour créances éteintes débiteur de la société MAVIA.

Ce montant de 38 397.72€ avait été prévu au budget.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Par 19 membres en exercice,

16 voix Pour (dont 1 pouvoir), 0 Contre, 0 Abstention.

#### **5ème délibération : Convention pour recouvrement de créance suite à un sinistre**

Suite au sinistre de la rue Léon Coustre du 18 février 2023, les montants des dégâts s'élèvent à 26 610€.

Le montant de ces dégâts sera remboursé à l'amiable par une convention de recouvrement de dettes échelonnées sur 3 ans.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée Municipale à délibérer afin de l'autoriser à recouvrir ces dettes sous "Convention de recouvrement de dettes à l'amiable" ainsi que d'encaisser les chèques auprès du SGC de Calais.

Par 19 membres en exercice,

16 voix Pour (dont 1 pouvoir), 0 Contre, 0 Abstention.

#### **6ème délibération : Modification statut CCRA**

Conformément à la réglementation, chaque conseil municipal des communes membres doit délibérer dès que possible et dans un délai de 3 mois, au sujet de l'approbation des nouveaux statuts.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Auduiq annexé et à délibérer,

Par 19 membres en exercice,

16 voix Pour (dont 1 pouvoir), 0 Contre, 0 Abstention.

- Approuve le projet des nouveaux statuts de la CCRA.

#### **7ème délibération : Révision prix repas cantine API**

La société de livraison des repas pour l'école publique Jacques Brel (API), nous a fait part des révisions tarifaires pour l'année scolaire 2023/2024 applicables dès la rentrée scolaire, en septembre.

Ceux-ci s'élèvent à 2.97€ TTC pour un repas enfant et 3.42€ TTC pour un repas adulte. Il convient de réajuster le prix du repas enfant et adulte pour la commune.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée Municipale à délibérer,

Par 19 membres en exercice,

16 voix Pour (dont 1 pouvoir), 0 Contre, 0 Abstention.

Le Conseil Municipal décide,

- de fixer le prix du repas enfant à 3.10€ TTC et le prix du repas adulte à 3.75€ TTC

### **8ème délibération : Réajustement montant affectation de résultat (3€)**

Monsieur le Maire explique qu'un agent du SGC (Trésorerie) de Calais souhaite faire rajouter une régularisation de 3€ sur l'affectation de résultat soit 335 467.46€ au compte 002, les autres comptes d'affectation de résultat restent inchangés (001 : 123 306.56€ et 1068 : 256 759.19€)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer,

Par 19 membres en exercice,  
16 voix Pour (dont 1 pouvoir), 0 Contre, 0 Abstention.

- Accepte le rajout de cette régularisation.

### **• Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire donne des informations sur :

- le déroulement de l'organisation de la ducasse de juillet, rappel des dates de manifestations,
- l'inauguration de la rue de Calais, rappel de la date de réception (10 juin 2023 à 10h30).

Monsieur le Maire fait part également des différents remerciements reçus en mairie :

- Famille de Monsieur Laurent Lemaire suite à son décès,
- Monsieur et Madame Dhaisne à l'occasion la célébration de leurs noces de Diamant,
- Famille Crevecoeur pour le prêt de la salle des fêtes suite au décès de M. Philippe Crevecoeur,
- Famille Calcoën pour le prêt de la salle des fêtes suite au décès de M. Bernard Calcoën.

Aussi, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la CCRA de Géraldine Biscaras et qu'un pot de départ est prévu le lundi 3 juillet à 18h.

**La séance est levée à 20h10.**

